

Lettre d'information aux membres de l'A.P.B.M.T.

Journées nationales 2018

Les Journées nationales de la Médecine du travail 2018 sont en pleins préparatifs et auront lieu cette année les 15 et 16 novembre 2018 !

Contrairement aux années précédentes, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser en 2018 l'infrastructure de l'Hôtel « Crowne Plaza ». Cet emplacement idéal se trouve également à un jet de pierre de la gare de Bruxelles-Nord et est donc facilement accessible avec les transports en commun.

Lieu : Hôtel Crowne Plaza, rue Gineste 3 (Place Rogier), à 1210 Bruxelles.

Inscriptions : à partir du 1er septembre 2018 via le lien d'inscription sur le site web de l'APBMT.

Notez d'ores et déjà cette date dans votre agenda !

Site web APBMT

Les « médecins du travail en formation » et les « jeunes médecins du travail » doivent également former un groupe-cible important de notre site web aux côtés des médecins du travail plus expérimentés.

Nous sommes dès lors à la recherche d'un certain nombre de jeunes médecins (en formation ou pas) qui souhaitent mener avec nous une analyse critique des besoins réels et des informations à diffuser.

Intéressé ? Veuillez communiquer vos coordonnées via le formulaire de contact disponible sur notre site web.

Quand ? Un après-midi de septembre 2018 (la date sera fixée ultérieurement au moyen d'un « doodle »).

Nous souhaitons insister sur le fait que le Conseil d'administration s'efforce d'être une association professionnelle dynamique et représentative sur tous les plans et pour tous les membres.

Il est important, dans ce cadre, que la voix des jeunes collègues soit également entendue. Leur vision et leurs besoins spécifiques ont une grande importance pour nous.

Votre participation éventuelle sera dès lors énormément appréciée et, en guise de remerciement, tous les participants pourront s'inscrire gratuitement aux Journées nationales 2018, en ce compris le banquet du jeudi soir.

FEDRIS

Il est intéressant de consulter régulièrement le site synoptique www.fedris.be et de se tenir au courant des nouvelles procédures et des nouveaux critères présentés dans sa rubrique News.

À cet égard, nous vous renvoyons notamment :

- à la nouvelle procédure de remboursement des vaccins ;
- aux nouveaux critères en matière de programme de prévention « maux de dos ».

Projets d'AR

Plusieurs projets d'AR sont actuellement en préparation. Nous pouvons déjà vous communiquer que l'Association professionnelle déploie les efforts nécessaires pour participer au mieux à toute la concertation en la matière, notre note stratégique servant invariablement de fil conducteur.

Pour le moment, nous n'avons pas davantage d'informations concrètes et détaillées. Par conséquent, nous nous limitons provisoirement à un bref aperçu des principaux projets d'AR, en vous faisant la promesse de vous informer le plus rapidement possible de toute évolution éventuelle.

- ***Projet d'AR concernant la périodicité de la surveillance médicale***
Une augmentation de la périodicité est à l'étude et une autre forme de contact médical relève entre-temps des possibilités. Ce qui signifie aussi qu'il s'avère nécessaire de définir précisément le rôle de l'infirmier du travail.
- ***Projet d'AR en matière de sûreté des installations nucléaires (soumis pour avis au Conseil supérieur)***
- ***Projet d'AR concernant les agents chimiques (soumis pour avis au Conseil supérieur).***

Législation RGPD

L'APBMT s'est également mise en ordre à ce niveau, en sécurisant son site web au moyen d'un certificat SSL et en élaborant une « privacy policy » concernant la gestion de la base de données. Vous pouvez retrouver ce texte dans son intégralité sur notre site web.

Nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien suivant :

[https://www.bbvag.be/websites/53/uploads/file/New%20Folder\(1\)/privacy%20policy%20APBMT.pdf](https://www.bbvag.be/websites/53/uploads/file/New%20Folder(1)/privacy%20policy%20APBMT.pdf)

Examen européen en médecine du travail

À la dernière réunion de l'UEMS OM à Oslo (le 02 juin 2018), le principal point figurant à l'ordre du jour concernait le lancement d'un examen test européen (fin 2018).

Il prend la forme d'un examen portant sur la partie théorique de la médecine du travail. La législation et la pratique ne sont donc pas concernées.

Après évaluation, un examen « officiel » se tiendra en principe à une ou à deux reprises à partir de 2019 et moyennant paiement.

Pour le moment, il reste nécessaire d'organiser un examen propre à chaque pays, qui englobe la réglementation spécifique et évalue également les connaissances pratiques.

Un rapport plus détaillé de cette réunion est disponible sur le site web de l'APBMT, à la rubrique Nouvelles « UEMS ».

Enfin, nous rappelons qu'après approbation, les rapports de l'association européenne peuvent être consultés sur le site web de l'UEMS OM :

<http://www.uems-occupationalmedicine.org/>

Nous vous souhaitons à tous une bonne lecture !